

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 6622 (Rect)

présenté par
M. Cazenove

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 11, après la première occurrence du mot :

« mots : « »,

insérer les mots :

« au nom de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« mots : « »,

insérer les mots :

« par le maire au nom de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel